

LEXLAU renforce sa pratique en droit du sport



Le **Cabinet Lexlau**, dorénavant présent à Lille (France), se réjouit d'accueillir, en tant qu'avocat *of counsel*, **Jean-Marie BOMBELE LIFAFU**, avocat spécialisé en droit du sport.

L'arrivée de **Jean-Marie BOMBELE LIFAFU** vient non seulement renforcer la pratique du cabinet en droit du sport, mais également répondre à l'évolution des besoins du marché.

Jean-Marie BOMBELE LIFAFU, avocat depuis 2013, exerce au Barreau de Bruxelles et de Lille. En tant qu'ancien footballeur professionnel, il a un regard avisé lorsqu'il assiste les sportifs de haut niveau lors de la conclusion d'un contrat professionnel mais également les clubs devant les instances sportives. Il a par ailleurs l'habitude de ces instances au sein desquelles il a siégé en tant que substitut du procureur auprès de l'Union Belge de football.

En intégrant **Jean-Marie BOMBELE LIFAFU** à ses équipes, le **Cabinet Lexlau** entend offrir des services complets et d'excellence et démontrer son haut niveau de spécialisation en droit du sport.

La pratique du Cabinet en droit du sport recouvre notamment une assistance, le conseil et la défense des intérêts :

- Des Sportifs : droit à l'image, assurances et responsabilité, dopage, discipline, optimiser des revenus issus de l'activité sportive (contrats de travail, contrats d'agent sportif) et de l'exploitation de leur image (contrats de parrainage);
- Des annonceurs : négociation et rédaction des contrats permettant aux annonceurs de s'associer à l'image et aux valeurs d'un sportif, d'un club ou d'une manifestation sportive.
- Des Organismes de manifestations et compétitions sportives : assistance dans l'obtention des autorisations administratives nécessaires, négociation et rédaction de divers contrats, rédaction du règlement de la manifestation, conseils en assurances, en sécurité et en responsabilité civile;
- Des agents de sportifs : assistance et conseils dans la négociation et la rédaction de leurs contrats avec les sportifs ou les clubs, représentation devant les juridictions compétentes pour obtenir l'exécution d'un contrat ou le paiement d'une commission.

En dehors du cabinet, **Jean-Marie BOMBELE LIFAFU** est pasteur, ce qui le rapproche d'une

des valeurs clé du **Cabinet Lexlau** fondé sur l’Ethique, la Créativité et la recherche de Résultat.

Jean-Marie BOMBELE LIFAFU réagit avec enthousiasme et déclare être ravi de rejoindre **Lexlau**: *«Je me réjouis d’intégrer un Cabinet jeune avec des grandes ambitions et qui ne cesse de se développer rapidement. Je suis impatient de mettre mon expertise au profit du Cabinet pour offrir à nos clients des prestations juridiques et des conseils pointus.»*

Charles EPEE, Managing Partner et fondateur du **Cabinet Lexlau**, déclare : *«Nous nous réjouissons de l’arrivée de **Jean-Marie BOMBELE LIFAFU** au sein de Lexlau, cela témoigne de notre ambition de continuer d’étendre nos services et nous développer à l’international. L’intégration de **Jean-Marie BOMBELE LIFAFU** constitue une excellente opportunité de renforcer notre pratique en droit du sport. **Jean-Marie BOMBELE LIFAFU** dispose en matière sportive d’une expertise de terrain consolidée par une expertise juridique rigoureuse, ce qui nous permettra d’offrir à nos clients des prestations juridiques complètes et de très grandes qualités».*